

réa



Programme de bourses
Fondation RÉA

Programme offert grâce à la contribution financière de



Fondation
GROUPE FORGET

réa

FONDATION  Sibylla Hesse

RAISON D'ÊTRE DU PROGRAMME

Afin de contribuer activement à l'intégration sociale des personnes en situation de handicap, la Fondation RÉA et ses partenaires ont mis sur pied un programme de bourses d'études destinées aux personnes aux études ou souhaitant faire un retour aux études vivant avec un handicap physique, sensoriel ou langagier. Ce programme est rendu possible grâce à la participation financière de la **Fondation Groupe Forget**, de la **Fondation Sibylla Hesse** et de la **Fondation RÉA** qui souhaitent contribuer à l'accès à l'éducation de ces personnes.

Savez-vous que?

- 15,8 % des personnes avec une incapacité détiennent un diplôme d'études collégiales (comparativement à 18,2 % de celles sans incapacité);
- 18,2 % des personnes avec une incapacité détiennent un diplôme universitaire (comparativement à 25 % de celles sans incapacité);
- Parmi les personnes de 15 à 64 ans avec une incapacité, environ 54,7 % occupent un emploi contre 75,3 % sans incapacité (Source : OPHQ).

Programmes d'études admissibles

Tous les programmes d'études suivants menant à la diplomation sont admissibles, que les cours soient offerts sur campus ou à distance :

- Formation professionnelle (DEP);
- Collégiale (AEC - DEC);
- Universitaire, premier cycle (certificat ou baccalauréat);
- Universitaire, deuxième cycle (DESS ou maîtrise).

Bourses offertes

Le Programme de bourses repose sur la générosité de nos bailleurs de fonds et a, comme objectif, de vous aider à défrayer vos dépenses pendant vos sessions d'études :

- Frais d'inscription;
- Livres et manuels scolaires;
- Frais complémentaires/équipement multimédia;
- Hébergement;
- Épicerie;
- Dépenses récurrentes (électricité, internet, etc.).

Cette année, **6 bourses** seront remises dont 3 offertes par la Fondation Groupe Forget.

Spécificités pour les 3 bourses Fondation Groupe Forget

Ces bourses sont réservées à des candidats ayant une déficience auditive. Les bénéficiaires de ces bourses devront joindre une copie d'un audiogramme récent. Veuillez ainsi vous assurer de spécifier votre diagnostic médical à la section Qualification. Les bénéficiaires des bourses Fondation Groupe Forget pourraient également obtenir un appui pour l'obtention d'aides auditives de meilleures technologies ou des aides de suppléances à l'audition pour une meilleure intégration scolaire.

Suivi et évaluation des demandes

Lorsqu'une demande est déposée auprès de la Fondation RÉA, un accusé de réception est envoyé rapidement aux demandeurs. Par la suite, selon le calendrier établi, un comité de sélection se réunit afin d'étudier l'ensemble des demandes de bourses admissibles. La Fondation RÉA se réserve le droit de solliciter une entrevue avec les personnes retenues. La décision sera rendue électroniquement à la suite de cette rencontre.

Comité de sélection

Le Comité de sélection du Programme de Bourses RÉA est composé de :

- Direction générale de la Fondation RÉA;
- Représentant(s) des bailleurs de fonds principaux;
- Membre(s) du conseil d'administration de la Fondation RÉA;
- Représentant du corps médical.

Critères d'admissibilités

- Présenter un handicap physique (sensoriel, langagier ou moteur) aligné avec l'offre de service soutenue par la Fondation RÉA. **Veillez noter que les troubles de l'autisme, de santé mentale ou de l'attention ne font pas partie des handicaps admissibles;**
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
- Être officiellement domicilié dans la province de Québec;
- Exprimer un besoin financier (ex. : bénéficiaire d'un programme gouvernemental d'aide comme l'Aide financière de dernier recours, avoir un faible revenu familial, etc.);
- Avoir été retenu pour un programme d'études admissible au Québec; (preuve d'admission demandée)
- Être inscrit à au moins 1 cours à la session automne 2024 (preuve d'inscription à fournir en juin 2024)
- Accepter de fournir un témoignage et une photo si obtention d'une bourse.

Documents requis

- Formulaire de demande du Programme de bourses RÉA;
- Confirmation du diagnostic du handicap (billet médical ou autre document officiel);
- Copie d'un audiogramme récent (dans le cas d'une déficience auditive);
- Photocopie d'une preuve de domicile (bail, permis de conduire, facture récente,...);
- Photocopie d'une preuve de citoyenneté canadienne (passeport, certificat de citoyenneté avec une photo, certificat de naissance) ou d'un statut de résident permanent (carte de résidence permanente, certificat de résidence avec une photo);
- Lettre de motivation (décrivez-nous en quoi votre handicap nuit à la poursuite de vos études et comment, de manière concrète, cette bourse fera une différence économique);
- Avis de cotisation de vous (et votre conjoint ou parent(s) le cas échéant) pour l'année 2022 ou 2023 si disponible;
- Preuve d'admission à un programme;
- Preuve d'inscription à un cours de la session d'automne.

Périodes admissibles

DEP, CEGEP, UNIVERSITÉ

- Année scolaire 2024-2025 – Session d'automne.

Calendrier du Programme de bourses RÉA

Date limite pour soumettre une candidature	1 ^{er} juillet 2024
Vérification des dossiers	Du 2 au 11 juillet 2024
Évaluation par le jury	Entre le 14 et le 31 juillet
Annonce des résultats aux candidats retenus	Début août 2024
Versement	Première semaine de septembre 2024
Cérémonie de remise des bourses	Fin août 2024

Autres mesures d'aide financière à considérer

La Fondation RÉA encourage les demandeurs à explorer les autres opportunités de financement de leur programme scolaire. Voici quelques mesures disponibles.

- Mesure de formation de la main-d'œuvre (formation générale, formation professionnelle et formation technique);
- Programme objectif emploi (OE);
- Programme de prêts et bourses du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (formation collégiale, formation universitaire);
- Prêts et bourses en formation professionnelle (formation professionnelle – ex. CSDM);
- Allocation pour les besoins particuliers aux personnes handicapées (formation professionnelle – ex. CSDM);
- Aide financière de votre établissement d'enseignement (tout niveau confondu – ex. TÉLUQ)